



Procès-verbal
Le jeudi 7 novembre 2002 - n° 129

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) propose que le principe du projet de loi n° 391, Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 391 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 391 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Boisclair, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 391, Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler.

Le projet de loi n° 391 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

7 novembre 2002

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) propose que le projet de loi n° 391, Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 391 est adopté.

À 11 h 49, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 116 Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

La motion est adoptée.

7 novembre 2002

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 142 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins

La motion est adoptée.

M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 141 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants

La motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 137 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 127 Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

La motion est adoptée.

7 novembre 2002

M. Rochon, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 133 Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives

n° 143 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives

Les motions sont adoptées.

M. Ménard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 115 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de M. Jutras, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 132 Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile

n° 139 Loi modifiant le Code de procédure pénale

Les motions sont adoptées.

M. Pagé (Labelle) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 393 Loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve

La motion est adoptée.

7 novembre 2002

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la santé et du bien-être du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1567-20021107)

Le rapport annuel 2001-2002 sur l'examen des plaintes par les établissements et par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent ;

(Dépôt n° 1568-20021107)

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1569-20021107)

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 2001-2002, de la Régie régionale de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2002.

(Dépôt n° 1570-20021107)

7 novembre 2002

M. Rochon, ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, dépose :

Le rapport annuel du Commissaire de l'industrie de la construction, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1571-20021107)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1572-20021107)

Mme la Présidente dépose :

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, intitulé *Au-delà de la norme*, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1573-20021107)

Dépôt de pétitions

M. Gaudreau (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 208 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un service de radio-oncologie à la Cité de la santé de Laval.

(Dépôt n° 1574-20021107)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Gauthier (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 45 026 citoyens et citoyennes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, concernant l'usine Agropur de Chambord.

(Dépôt n° 1575-20021107)

7 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lespérance (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 327 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les orphelins de Duplessis.

(Dépôt n° 1576-20021107)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Rochon, ministre du Travail, dépose :

Un rapport intitulé *Étude sur les travaux reliés à la machinerie de production réalisés par des sous-traitants*, préparé par la firme SOM ;

(Dépôt n° 1577-20021107)

Un document intitulé *Étude d'impact économique et financier de l'assujettissement de la machinerie de production à la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, préparé par la firme Léger Marketing ;

(Dépôt n° 1578-20021107)

Un rapport de la Commission de la construction du Québec intitulé *Le débat sur la machinerie de production: un peu de rigueur s'il vous plaît* ;

(Dépôt n° 1579-20021107)

Un avis méthodologique de l'Institut de la statistique du Québec concernant l'étude sur les travaux reliés à la machinerie de production réalisés par des sous-traitants effectuée par la firme SOM ;

(Dépôt n° 1580-20021107)

Un rapport du Comité d'experts intitulé *Rapport du groupe de travail sur la machinerie de production*.

(Dépôt n° 1581-20021107)

7 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Motions sans préavis

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 123, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le vendredi 29 novembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

15 h 00 à 15 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
15 h 15 à 15 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 30 à 16 h 15	Fédération des enseignants et enseignantes du collégial
16 h 15 à 17 h 00	Fédération autonome du collégial
17 h 00 à 17 h 45	Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec
20 h 00 à 20 h 45	Association des collèges privés du Québec
20 h 45 à 21 h 30	Coalition des cégeps en régions
21 h 30 à 22 h 15	Fédération des étudiants collégiaux du Québec
22 h 15 à 23 h 00	Fédération des cégeps

7 novembre 2002

23 h 00 à 23 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
23 h 15 à 23 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi no 124, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique, le jeudi 28 novembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

11 h 00 à 11 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
11 h 15 à 11 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
11 h 30 à 12 h 15	Fédération des commissions scolaires
12 h 15 à 13 h 00	Fédération des comités de parents
15 h 00 à 15 h 45	Quebec school board association
15 h 45 à 16 h 30	Association des directeurs généraux des commissions scolaires

7 novembre 2002

16 h 30 à 17 h 15	Centrale des syndicats du Québec
17 h 15 à 18 h 00	Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones
20 h 00 à 20 h 45	Association des directeurs d'école
20 h 45 à 21 h 30	Association des cadres scolaires
21 h 30 à 22 h 15	Confédération des syndicats nationaux
22 h 15 à 22 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
22 h 30 à 22 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le jour du Souvenir et rende hommage à tous ceux qui ont servi en temps de guerre, des hommes et des femmes qui sont morts ou qui ont mis leur vie en péril en servant dans l'armée, la marine, l'aviation, la marine marchande ou dans les forces de maintien de la paix, et qu'elle observe deux minutes de silence.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

7 novembre 2002

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de Mme la Présidente, l'Assemblée observe deux minutes de silence.

M. Boisclair, leader du gouvernement, présente une motion concernant les travaux de l'Assemblée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Brouillet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 15 novembre 2002, Mme Lespérance (Joliette) s'adressera à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : " la gestion du gouvernement quant au centre hospitalier universitaire de Montréal et au centre universitaire de santé de McGill ".

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, propose que le projet de loi n° 109, Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 109 est adopté.

7 novembre 2002

Adoption du principe

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 121 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 121 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. MacMillan (Papineau) à Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, concernant la MRC Papineau. Mme Papineau, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, remplace la ministre pour ce débat ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, concernant la crise du logement.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 19 novembre 2002, à 10 heures.

Un débat s'ensuit.

7 novembre 2002

M. Mulcair (Chomedey) adresse au premier vice-président une demande de directive concernant les conséquences de l'adoption de la motion d'ajournement de l'Assemblée, sur la tenue des interpellations prévues pour les 8, 15 et 22 novembre 2002.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

M. Brouillet, premier vice-président, rappelle que l'article 299 du Règlement prévoit qu'il n'y a aucune interpellation lorsque l'Assemblée a ajourné ses travaux pour plus de cinq jours. Si la motion d'ajournement est adoptée, les interpellations prévues pour le 8 et le 15 novembre 2002 ne peuvent avoir lieu, à moins d'un consentement de l'Assemblée.

De plus, en vertu de l'article 297 du Règlement, le Président doit faire part du sujet d'une interpellation lors de la dernière séance de la semaine qui précède celle où elle doit avoir lieu. Si la motion d'ajournement est adoptée, l'Assemblée ne siégera pas la semaine suivante, ce qui signifie que la présidence ne pourra faire une telle annonce. À moins d'un consentement de l'Assemblée, il ne pourra donc y avoir d'interpellation le 22 novembre 2002.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **115** en annexe)

Pour : **37** Contre : **36** Abstention : **0**

En conséquence, à 18 h 50, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 novembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL

7 novembre 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'ajournement de M. Boisclair, leader du gouvernement :

(Vote n° 115)

POUR - 37

Arseneau	Boulianne	Gendron	Pagé
Beumier	Caron	Goupil	Papineau
Bédard	Carrier-Perreault	Julien	Paré
Bertrand	Charest	Kieffer	Pelletier
(Portneuf)	(Rimouski)	Lachance	(Abitibi-Est)
Bertrand	Côté	Laprise	Pinard
[Charlevoix]	(La Peltrie)	Legendre	Robert
Blanchet	Côté	Léger	Simard
Boisclair	(Dubuc)	Lelièvre	(Montmorency)
Boucher	Cousineau	Lemieux	Tremblay
Boulerice	Désilets	Morin	Vermette

CONTRE - 36

Beauchamp	Cholette	Jérôme-Forget	Normandeau
Béchar	Delisle	Kelley	Ouimet
Bélanger	Desprès	Lamquin-Éthier	Poulin
Benoît	Fournier	Leblanc	Sirros
Bergman	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Gauthier	MacMillan	Vallières
Boulet	Gautrin	Mancuso	Whissell
Chagnon	Gobé	Marcoux	
Charest	Grégoire	Marsan	
(Sherbrooke)	Houda-Pépin	Mulcair	